

CLASSES PASSERELLES

pour les tout-petits – enfants de 2 à 3 ans

Les écoles maternelles Francois Amadei et Charles Andrei proposent
des inscriptions scolaires pour des classes dites « **passerelles** »
spécialement destinées aux enfants **âgés de 2 à 3 ans**.

Conditions d'admission :

Votre enfant doit avoir 2 ans révolus en septembre 2026.

Chaque classe est constituée d'un groupe restreint de 15 enfants, encadrés par une enseignante, une assistante d'éducation et une ATSEM (agent territorial spécialisé des écoles maternelles).

Cette organisation permet à chaque enfant de progresser à son rythme, de développer ses compétences sociales et de faciliter son passage en petite section.

Les inscriptions sont ouvertes à tous les enfants résidant sur la commune de Bastia. Les demandes seront examinées sur dossier.

Organisation de l'école Francois Amadei

(Paese Novu - Rue Sainte Thérèse 20600 Bastia)

- Un des deux parents doit être disponible et ne pas exercer d'activité professionnelle ;
- La scolarisation s'effectue le matin de 8h20 à 11h25 ;
- Des ateliers périscolaires sont proposés les lundis et jeudis après-midi, de 15h20 à 16h30, à partir de janvier (lecture d'histoires, musique, expression corporelle, arts plastiques).

Organisation de l'école Charles Andrei

(Rue Pierre et Marie Curie Lupino 20600 Bastia)

- La scolarisation s'effectue le matin de 8h30 à 11h45 (possibilité de récupérer son enfant avant en cas d'inscription en crèche) ;
- Des ateliers pédagogiques sont organisés le matin uniquement.

Ouverture de la ligne le lundi 30 mars 2026

Inscription sur rendez-vous uniquement au 06 11 40 91 38.

Accueil téléphonique du lundi au jeudi de 10h à 12h et de 14h à 16h.

Lieux des inscriptions

- Service des Affaires Scolaires de la Mairie de Bastia, Avenue Pierre Giudicelli
- Maison des services publics de Lupino, Rue François Vittori.

PIÈCES À FOURNIR

- Livret de famille
- Pour les parents séparés ou en concubinage : autorisation écrite du parent absent lors de l'inscription et copie de sa pièce d'identité
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois (sauf facture de téléphone mobile)
- Certificat de radiation pour les changements d'école

